

JOURNÉE DU DIACONAT PERMANENT

Depuis l'an dernier, et à la demande des diacres du Québec, l'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AECQ) a décrété que le premier mercredi d'octobre de chaque année, on soulignerait dans l'Église du Québec la vocation diaconale.

Cette journée a pour buts de sensibiliser les chrétiens à cette vocation du service dans l'Église et de demander aux fidèles de nos paroisses de prier pour cette vocation, dans l'Église et au milieu du monde d'aujourd'hui.

Nous sommes donc invités, par les autorités religieuses de nos Églises locales, à prendre notre place et à nous rendre plus visibles dans l'exercice de notre ministère dans nos Unités pastorales ou dans d'autres champs d'action qui nous sont confiés par notre évêque.

Pour souligner l'évènement, nous avons proposé un texte à publier dans des feuillets paroissiaux et nous avons demandé aux paroisses d'intégrer une intention particulière parmi les prières universelles. Certains diacres ont dit un mot à l'église ou fait l'homélie du dimanche précédent.

Mais notre principale activité a été la rencontre de tous les diacres du diocèse et leur épouse avec notre évêque, Mgr Yvon Joseph Moreau dans l'après-midi du 3 octobre. Celui-ci nous a témoigné son appréciation pour toute la collaboration apportée par les diacres et épouses dans les paroisses et les mouvements. Il nous a invité à apporter notre collaboration aussi dans nos Unités pastorales. Il nous a dit qu'il y a de la place au niveau du service, bien entendu mais aussi au plan de la transmission de la Parole de Dieu dans les groupes.

Nous avons profité de cette rencontre pour lancer officiellement avec notre évêque notre dépliant de promotion du diaconat.

Voici quelles sont les aptitudes et la formation requises pour cette vocation :

- Être un homme de foi, de prière, d'intériorité, d'écoute, de respect et d'accueil;
- Être reconnu dans son milieu comme un homme engagé;
- Être attiré par le Christ « venu pour servir et non pour être servi » (Mc 10, 45)
- Être marié depuis 10 ans ou célibataire, avoir 35 ans et plus avant la formation et avoir terminé ses études secondaires;
- Suivre (avec son épouse) la formation spirituelle et pastorale demandée par le programme;
- Obtenir un certificat universitaire en théologie ou en pastorale;
- Être appelé à ce ministère par l'évêque du diocèse.

Toute personne intéressée peut communiquer avec les répondants diocésains : Jean-Yves Fortin, d.p. et Louise Caron (418-856-1811 ou 418-856-4179).

Courriel : jyfortin.diocese.salapoc@hotmail.com

(Octobre 2012)